

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

RÈGLEMENT N° 1771-01

Règlement modifiant le Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin d'y ajouter une disposition autorisant la présence d'un chien en laisse sur les sentiers du parc nature Harwood

ATTENDU que la ville a acquis un emplacement afin d'y aménager un parc nature;

ATTENDU qu'il y a lieu de permettre la présence de chiens maintenus en laisse sur les sentiers de ce parc;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 4 octobre 2021 par _____ et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est

PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le sous-article 34.7 du Règlement complémentaire concernant les chiens n° 1771 est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe 11, du paragraphe suivant :

« 12) dans les sentiers du parc nature Harwood, tel qu'illustré à l'annexe C. »

ARTICLE 2

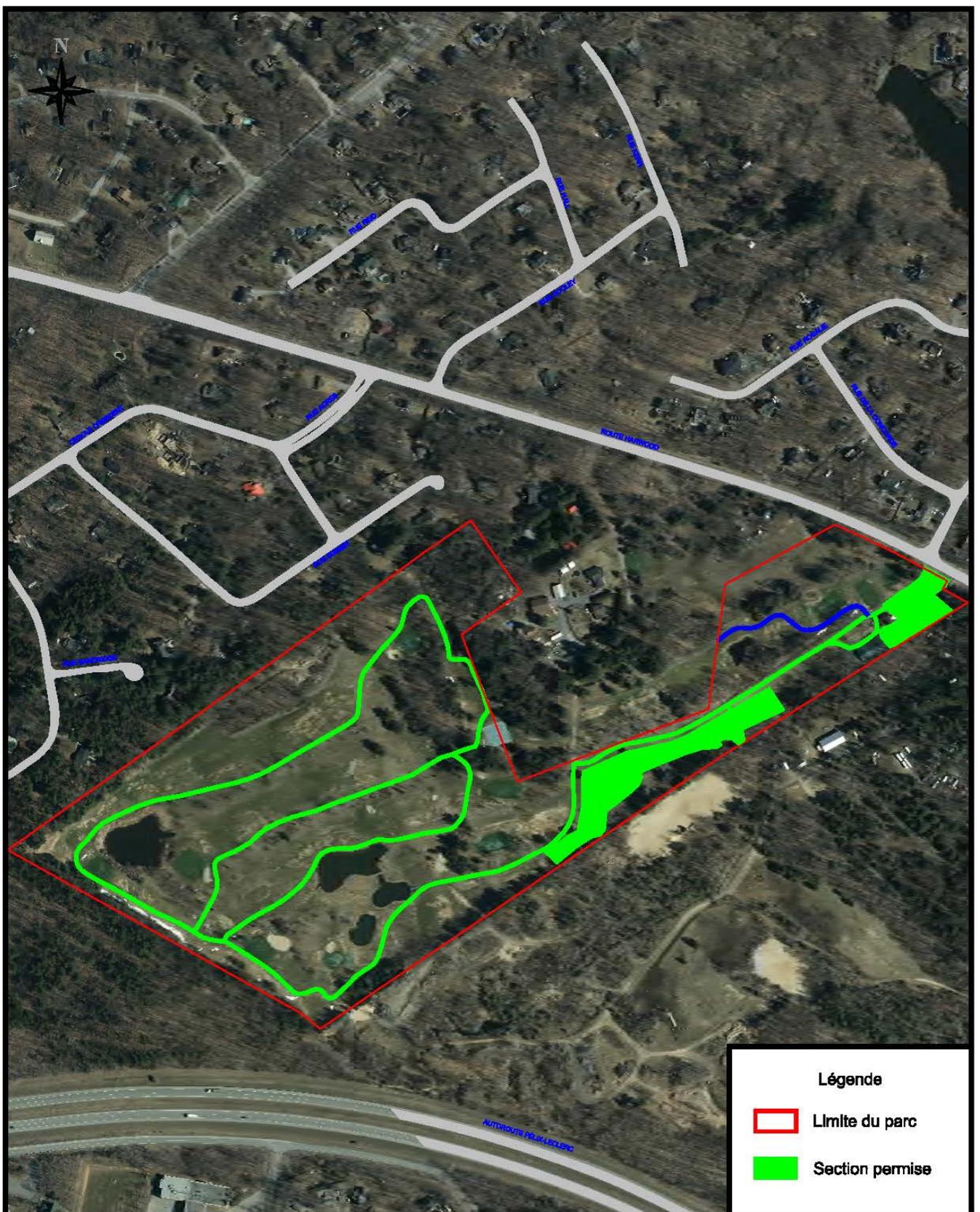
L'annexe C de ce règlement est modifiée par l'ajout du plan intitulé « Parc nature Harwood » joint à l'Annexe A du présent règlement.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier
Adopté à la séance du _____ 2021

Parc nature Harwood





NOTE EXPLICATIVE

RÈGLEMENT N° 1771-01

Règlement modifiant le Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin d'y ajouter une disposition autorisant la présence d'un chien en laisse sur les sentiers du parc nature Harwood

Cette modification au Règlement complémentaire concernant les chiens a pour objet de permettre la présence d'un chien maintenu en laisse dans les sentiers du parc nature Harwood.

Service du greffe et des affaires juridiques

Le 23 septembre 2021.



ÉCHÉANCIER D'ADOPTION

RÈGLEMENT N° 1771-01 Règlement modifiant le Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin d'y ajouter une disposition autorisant la présence d'un chien en laisse sur les sentiers du parc nature Harwood		Date
DÉTAILS		
1	Avis de motion et dépôt de projet	4 octobre 2021
2	Adoption du règlement	22 novembre 2021
3	Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement	23 novembre 2021